

DEPARTEMENT DE L'ISERE

---



ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT  
Commune de **Pont Evêque**

Rapport phase 1

HSE 04685N

DECEMBRE 2011

*Commune de PONT EVEQUE*  
**Zonage d'assainissement : Rapport Phase 1**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| N°opération :           | HSE 04685N  |
| Intitulé de l'affaire : | Etude de zonage d'assainissement sur 8 communes de viennAgglo |
| Objet du rapport :      | Rapport phase 1   |

| <b>Indice</b> | <b>Date</b>    | <b>Modifications</b>                                 | <b>Rédigé par / vérifié par</b> |
|---------------|----------------|--|---------------------------------|
| 1             | Janvier 2011   | Rapport minute                                       | H.SETRA / S.MESLIER             |
| 2             | Mars 2011      | Prise en compte remarques ViennAgglo du 18 mars 2011 | H.SETRA / S.MESLIER             |
| 3             | Septembre 2011 | Prise en compte remarques ViennAgglo août 2011       | H.SETRA / S.MESLIER             |
| 4             | Novembre 2011  | Prise en compte remarques ViennAgglo octobre 2011    | H.SETRA / S.MESLIER             |
| 5             | Décembre 2011  | Prise en compte remarques ViennAgglo novembre 2011   | H.SETRA / S.MESLIER             |

## TABLE DES MATIERES

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. PREAMBULE</b>   | <b>1</b>  |
| <b>2. DONNEES GENERALES</b>   | <b>2</b>  |
| 2.1. Localisation géographique  | 2         |
| 2.2. Topographie  | 2         |
| 2.3. Démographie et urbanisme   | 4         |
| 2.3.1. Evolution démographique et habitat                                       | 4         |
| 2.3.2. Zones d'urbanisation future  | 4         |
| 2.3.3. Activités  | 5         |
| <b>3. MILIEU NATUREL</b>  | <b>6</b>  |
| 3.1. Contexte géologique  | 6         |
| 3.2. Contexte hydrogéologique   | 6         |
| 3.3. Hydrologie   | 10        |
| 3.3.1. Réseau hydrographique  | 10        |
| 3.3.2. Qualité des eaux   | 10        |
| 3.4. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux                      | 10        |
| 3.4.1. Le SDAGE Rhône Méditerranée  | 10        |
| 3.4.2. Les objectifs de qualité des masses d'eau au titre de la DCE et du SDAGE | 11        |
| 3.5. Aléas des risques naturelles   | 11        |
| 3.5.1. Risque d'inondabilité  | 11        |
| 3.5.2. Glissement de terrain  | 12        |
| 3.5.3. Aléas ruissellement  | 12        |
| 3.6. Espaces protégés   | 12        |
| <b>4. EAU POTABLE</b>   | <b>14</b> |
| 4.1. Alimentation et desserte   | 14        |
| 4.2. Périmètre de protection d'alimentation en eau potable                      | 14        |
| <b>5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>  | <b>15</b> |
| 5.1. Compétence   | 15        |
| 5.2. Descriptif et état du réseau de collecte des eaux usées                    | 15        |
| 5.2.1. Description du réseau de collecte  | 15        |
| 5.2.2. Etat général du réseau   | 16        |
| 5.3. Station d'épuration  | 16        |
| <b>6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>  | <b>17</b> |

|   |           |
|---|-----------|
| 6.1. Compétence   | 17        |
| 6.2. Etat de l'existant   | 17        |
| <b>7. EAUX PLUVIALES</b>  | <b>18</b> |
| 7.1. Compétence   | 18        |
| 7.2. Descriptif et état du réseau de collecte des eaux pluviales          | 18        |
| 7.3. Présentation des bassins versants                                    | 19        |
| <b>8. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>                   | <b>22</b> |
| 8.1. Méthodologie   | 22        |
| 8.2. Unités pédologiques identifiées sur la commune                       | 22        |
| 8.2.1. Unité 1  | 24        |
| 8.2.2. Unité 2  | 25        |
| 8.2.3. Unité 3  | 26        |
| 8.2.4. Interprétation   | 26        |
| 8.3. Définition des installations d'assainissement non collectif          | 28        |
| <b>ANNEXES</b>  | <b>25</b> |
| <b>ANNEXE 1 : Procédure DTU 64.1 pour les mesures de perméabilité</b>     | <b>26</b> |
| <b>ANNEXE 2 : Résultats des sondages et test de perméabilité réalisés</b> | <b>28</b> |
| <b>ANNEXE 3: Carte d'aptitude des sols</b>                                | <b>31</b> |



## GLOSSAIRE

**Assainissement collectif (AC)** : Systèmes d'assainissement comportant un réseau réalisé par la collectivité.

**Assainissement autonome ou non collectif (ANC)** : Systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement

**Eaux ménagères (EM) ou assimilé** : Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos, etc.

**Eaux vannes (EV)** : Eaux provenant des W.C.

**Eaux usées (EU)** : Ensemble des eaux ménagères et des eaux vannes

**Effluents** : Eaux usées circulant dans le dispositif d'assainissement.

**Filières d'assainissement** : Technique d'assainissement assurant le traitement des eaux usées domestiques, comprenant la fosse toutes eaux et les équipements annexes ainsi que le système de traitement sur sol naturel ou reconstitué..

**Hydromorphie** : Traces visibles dans le sol correspondant à la présence d'eau temporaire.

**Perméabilité** : Capacité du sol à infiltrer de l'eau. Seul un essai de percolation permet de connaître ce paramètre.

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**E.H.** : Equivalent – Habitant, correspond à la charge biodégradable ayant une DBO5 de 60 g/j selon la Directive Européenne du 21 Mai 1991.

**Taux de desserte** : Nombre d'habitations raccordées sur le nombre d'habitations raccordable au réseau d'assainissement eaux usées.

**Taux de raccordement** : Nombre d'habitations raccordées sur le nombre total d'habitations de la commune.

**Taux de collecte** : Flux de pollution collecté sur le flux de pollution total généré sur la commune.

## 1. PREAMBULE

---

La présente étude a pour but la réalisation du **Zonage d'Assainissement** de la commune de **Pont-Evêque**.

Cette étude permet de définir les solutions techniques, économiques et environnementales les mieux adaptées à la gestion des eaux usées d'origine domestique et des eaux pluviales.

Elle s'inscrit dans une réflexion globale sur la mise en conformité avec les prescriptions de la loi des milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et des articles L 2224-10 et R 2224-7 à R 2224-9 du code général des collectivités territoriales.

Ces solutions techniques qui vont de l'assainissement non collectif (tout type de dispositif de collecte et de traitement qui relève de la responsabilité de personnes privées) à l'assainissement collectif, qui relève de la responsabilité publique (communes, syndicats, ...) devront répondre aux préoccupations et objectifs du maître d'ouvrage qui sont de :

- Garantir à la population présente et à venir des solutions durables pour l'évacuation et le traitement des eaux usées ainsi que l'évacuation des eaux pluviales,
- Respecter le milieu naturel en préservant les ressources en eaux souterraines et superficielles selon les objectifs de qualité,
- Prendre en compte ce zonage d'assainissement dans les orientations d'urbanisme de la commune de façon à garantir une cohérence entre le développement des constructions et des équipements,
- Assurer le meilleur compromis économique possible dans le respect des réglementations,
- Posséder un outil d'aide à la décision notamment en ce qui concerne le choix et la mise en œuvre des filières d'assainissement non collectif.

L'étude a été réalisée avec le souci :

- De fournir aux décideurs l'information la plus large possible pour qu'ils choisissent en connaissance de cause ⇒ **aide à la décision**,
- De donner une vision claire et pédagogique des programmes d'action et d'investissement, hiérarchisés et quantifiés ⇒ **outil de planification**.

**L'étude se décomposera en 4 parties distinctes :**

- Phase 1 : Analyse de l'existant et aptitude des sols à l'épuration,
- Phase 2 : Proposition des différentes solutions,
- Phase 3 : Proposition d'un zonage général d'assainissement,
- Phase 4 : Mise à l'enquête publique.

**Le présent rapport présente l'étude de la Phase 1:  
Analyse de l'existant, aptitude des sols à l'assainissement autonome pour la  
commune de PONT EVEQUE.**

## 2. DONNEES GENERALES

---

### 2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Pont-Evêque se trouve dans le département de l'Isère, à 2 kilomètres à l'Est de la ville de Vienne.

La commune s'organise autour d'un centre historique ancien autour duquel sont venus s'agglomérer des quartiers pavillonnaires plus récents.

Les principaux axes de communication sont l'autoroute RD 301, la RD 75 et la RD 75C.

Le plan de localisation est présenté en page suivante.

### 2.2. TOPOGRAPHIE

A Pont-Evêque, on distingue 3 ensembles:

- des zones de plaine où les pentes sont quasiment nulles,
- des zones de transition où les pentes sont relativement douces,
- des reliefs peu marqués, où les pentes sont rarement fortes (>15%).

Les contraintes topographiques ont été identifiées à partir des cartes IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> et d'une reconnaissance des sites. Les seuils retenus sont 5, 10, et 20%.

- Entre 0 et 5 %, sous réserve d'une pédologie favorable, les filières de type tranchées ou lits d'infiltration, utilisant le sol en place pourront être utilisées.
- De 5 à 10 %, les tranchées d'infiltration pourront être mises en place, sous réserve d'une pédologie favorable, en les positionnant perpendiculairement au sens de la pente.
- Au-delà de 10 %, la réalisation de tranchées d'infiltration est à proscrire, on s'orientera vers l'utilisation de filières utilisant des sols reconstitués. Ces filières seront drainées si le substratum n'est pas perméable.
- Au-delà de 20 %, l'assainissement non collectif n'est plus possible sauf si les parcelles sont aménagées en terrasse. Les risques d'exfiltration sont à contrôler.

Il existe plusieurs filières compactes agréées au titre de l'arrêté du 07/09/2009 qui peuvent être mises en place en cas de difficultés liées à la pente.

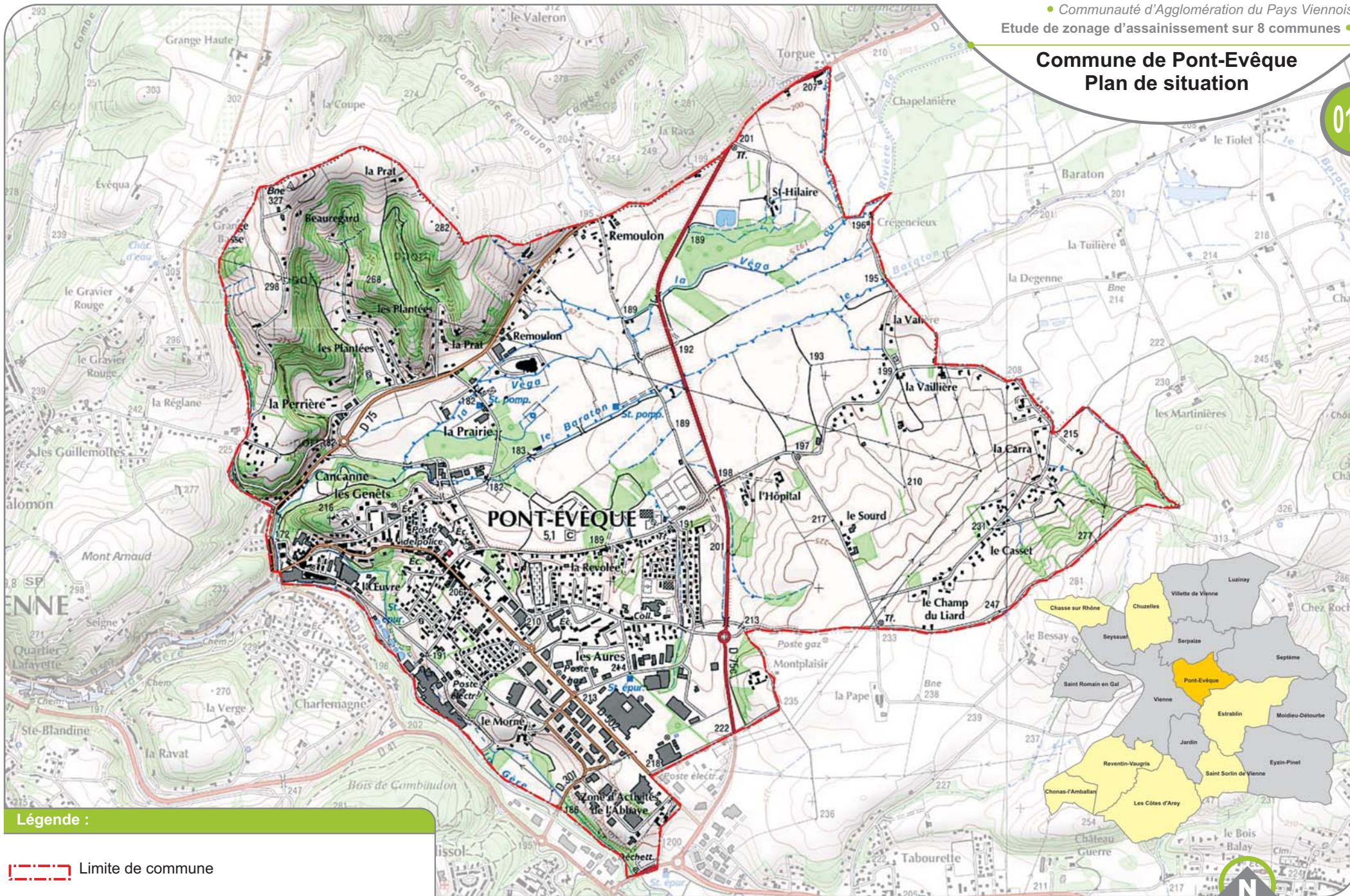
Ces contraintes sont prises en compte dans l'analyse de l'aptitude des sols en place.

Un extrait de la carte des reliefs figure en annexe 1 (source: étude environnementale ViennAgglo).



## Commune de Pont-Evêque Plan de situation

01



### Légende :

 Limite de commune



## 2.3. DEMOGRAPHIE ET URBANISME

### 2.3.1. Evolution démographique et habitat

Le dernier recensement INSEE de 2007 indique une population totale de 5 108 habitants. Depuis 1968, l'évolution de la population fut la suivante :

|  | 1968 | 1975    | 1982  | 1990  | 1999  | 2007   |
|--|------|---------|-------|-------|-------|--------|
| Population sans double compte                    | 2148 | 5636    | 5542  | 5385  | 5065  | 5108   |
| Variation moyenne annuelle de la population en % |      | + 23.2% | -0.2% | -0.4% | -0.7% | + 0.1% |

La population de la commune n'a cessé de décroître sur toute la période allant de 1975 à 1999. Elle a augmenté sensiblement depuis 1999, mais cette croissance reste très faible.

En 2007, la répartition des logements s'effectuait de la façon suivante :

| Parc de logement en 2007                          | Nombre        |
|---|---------------|
| Nombre total de logements                         | 2294          |
| Résidences principales                            | 2088 soit 91% |
| Résidences secondaires                            | 23 soit 1%    |
| Logements vacants                                 | 183 soit 8%   |
| Nombre moyen d'occupants par résidence principale | 2.4           |

Plus de 9 habitations sur 10 sont des résidences principales. Les résidences secondaires restent exceptionnelles. Cette répartition du parc de logement correspond aux caractéristiques habituelles d'une commune proche d'un centre urbain.

### 2.3.2. Zones d'urbanisation future

La commune compte plusieurs zones urbanisables et non encore urbanisées (zones d'urbanisation future).

Ces zones sont situées à proximité de zones urbaines desservies par le réseau d'assainissement collectif. Leur raccordement au réseau d'assainissement pourrait être envisagé.

Ces zones sont situées dans les secteurs suivants:

- La Perrière,
- Hôpital Sud,
- L'Abbaye, Prairie Ouest,
- Montplaisir.

L'élaboration du PLU est en cours.

La commune est concernée par le SCOT des Rives du Rhône qui regroupe 80 communes qui sont représentées au sein du Syndicat Mixte au travers de 5 intercommunalités.

L'élaboration du SCOT a été lancée en 2005 avec comme principaux objectifs de :

- Répondre aux besoins liés à la croissance démographique,
- Valoriser les sites économiques stratégiques de la vallée du Rhône,
- Définir la place et le rôle de l'agriculture au sein du territoire.

Ce document est actuellement en phase consultation des partenaires et organismes associés. Son approbation par le Comité Syndical est prévue en 2011.

Les prévisions du SCOT sont pour la commune de Pont Evêque :

- Taux d'accroissement fixé par le SCOT : 1% *taux retenu par l'étude diagnostique du SYSTEPUR*,
- Limite d'augmentation de la population à horizon 2030 : 1 190 habitants,
- Population prévue en 2030 : 6 312 habitants.

### 2.3.3. Activités

L'activité économique est relativement importante.

La commune compte plusieurs zones d'activité:

- Zone d'activités de l'Abbaye,
- Zone d'activités des Tanneries,
- Zone d'activités de Remoulon,
- Zone d'activités de la Prairie,
- Zone industrielle Montplaisir.

Les principales informations concernant la vie économique de la commune sont renseignées dans le tableau suivant (*source : données insee*):

| Activité                | Nombre d'établissement |
|-------------------------|------------------------|
| Agriculture             | 10                     |
| Construction            | 94                     |
| Commerce                | 51                     |
| Industrie               | 42                     |
| Service                 | 169                    |
| Administration publique | 43                     |

## 3. MILIEU NATUREL

---

### 3.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

L'examen de la carte géologique du BRGM au 1/50 000 (feuille de Vienne) montre que le territoire de la commune de Pont Evêque repose majoritairement sur des formations sédimentaires. De manière plus détaillée on distingue :

- des alluvions non calcaires hydromorphes,
- des placages limoneux différenciés,
- des placages limoneux moyennement différenciés,
- des conglomérats en pentes fortes,
- des molasses sablo-gréseuses.

Un extrait de la carte géologique est présenté en page suivante (source : étude environnementale ViennAgglo).

### 3.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Les ressources en eau de la commune sont assez importantes. On distingue :

- Une nappe alluviale associée aux alluvions de basses terrasses. Cette nappe bénéficie d'une recharge très importante grâce à sa situation à la confluence de plusieurs ruisseaux. Cette nappe est exploitée dans le secteur de la Prairie (champ de captage des Fontaines) pour l'alimentation en eau potable. La vulnérabilité de cette ressource est très importante en raison :
  - D'une couverture sablo-limoneuse perméable,
  - De la proximité de la zone urbaine,
  - D'un réseau hydrographique dense susceptible de transporter une pollution urbaine ou industrielle.
- Les formations du Miocène renferment une nappe souterraine très étendue et qui couvre une large partie du territoire de la commune. Les forages réalisés dans cet aquifère donnent des débits assez modestes. Cet aquifère est recouvert par des formations superficielles à perméabilité réduite qui constituent dans une certaine mesure, une protection de cette ressource en eau.

Les objectifs de qualité définis par le SDAGE pour les deux masses d'eau sont renseignés dans le tableau suivant :

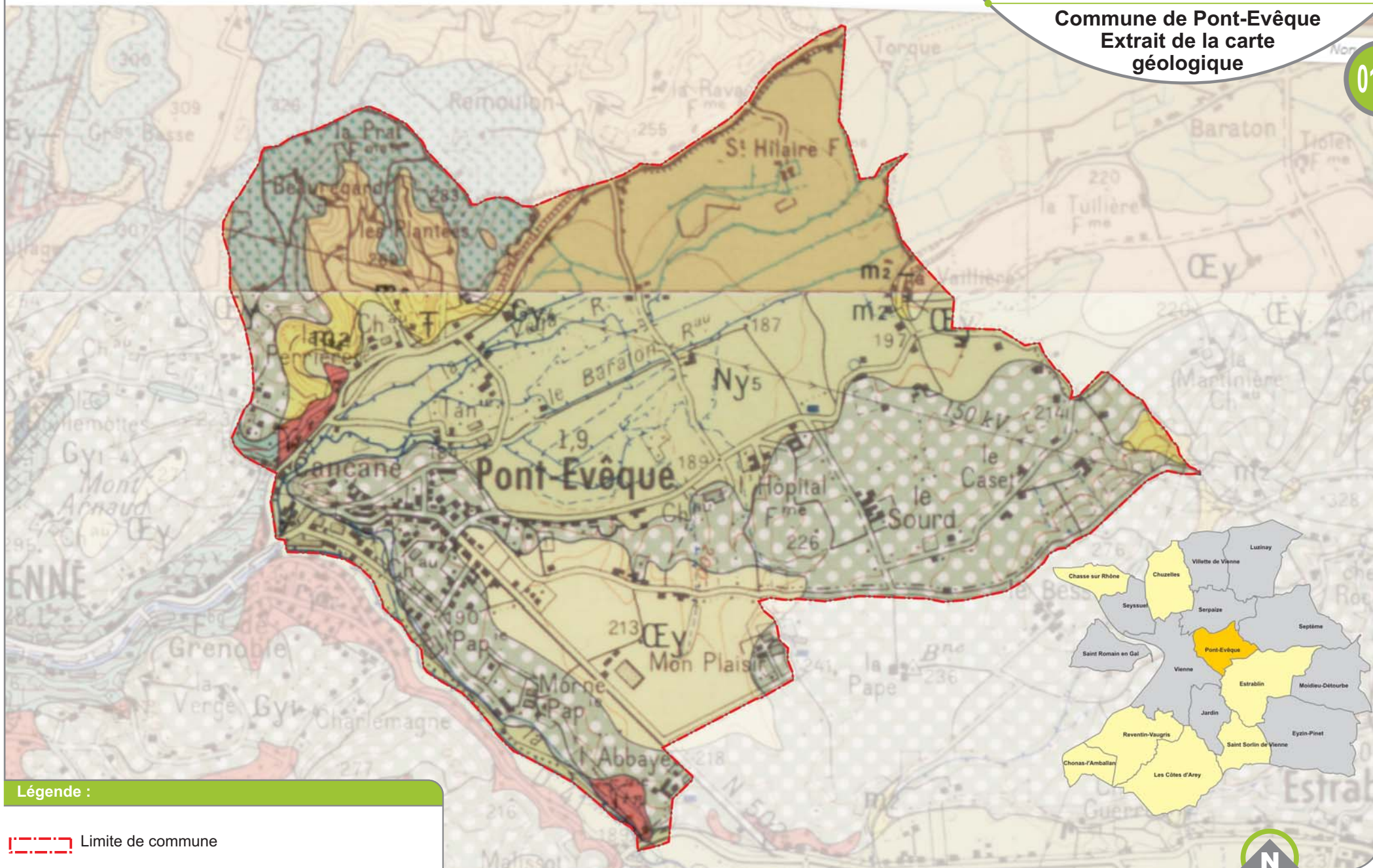
| Masse d'eau : eaux souterraines |   |                             |          |                   |          |                             |
|---------------------------------|---|-----------------------------|----------|-------------------|----------|-----------------------------|
| Code de masse d'eau             | Nom de la masse d'eau                                 | Objectif d'état quantitatif |          | Objectif chimique |          | Objectif global de bon état |
|                                 |   | Etat                        | Echéance | Etat              | Echéance | Echéance                    |
| FR_D0_219                       | Molasses miocènes                                     | Bon état                    | 2015     | Bon état          | 2021     | 2021                        |
| FR_D0_319                       | Alluvions des vallées de Vienne (Véga, Gère, Vesonne) | Bon état                    | 2015     | Bon état          | 2021     | 2021                        |

Un extrait de la carte des aquifères est présenté en page suivante (source: étude environnementale ViennAgglo).



## Commune de Pont-Evêque Extrait de la carte géologique

01



Légende :

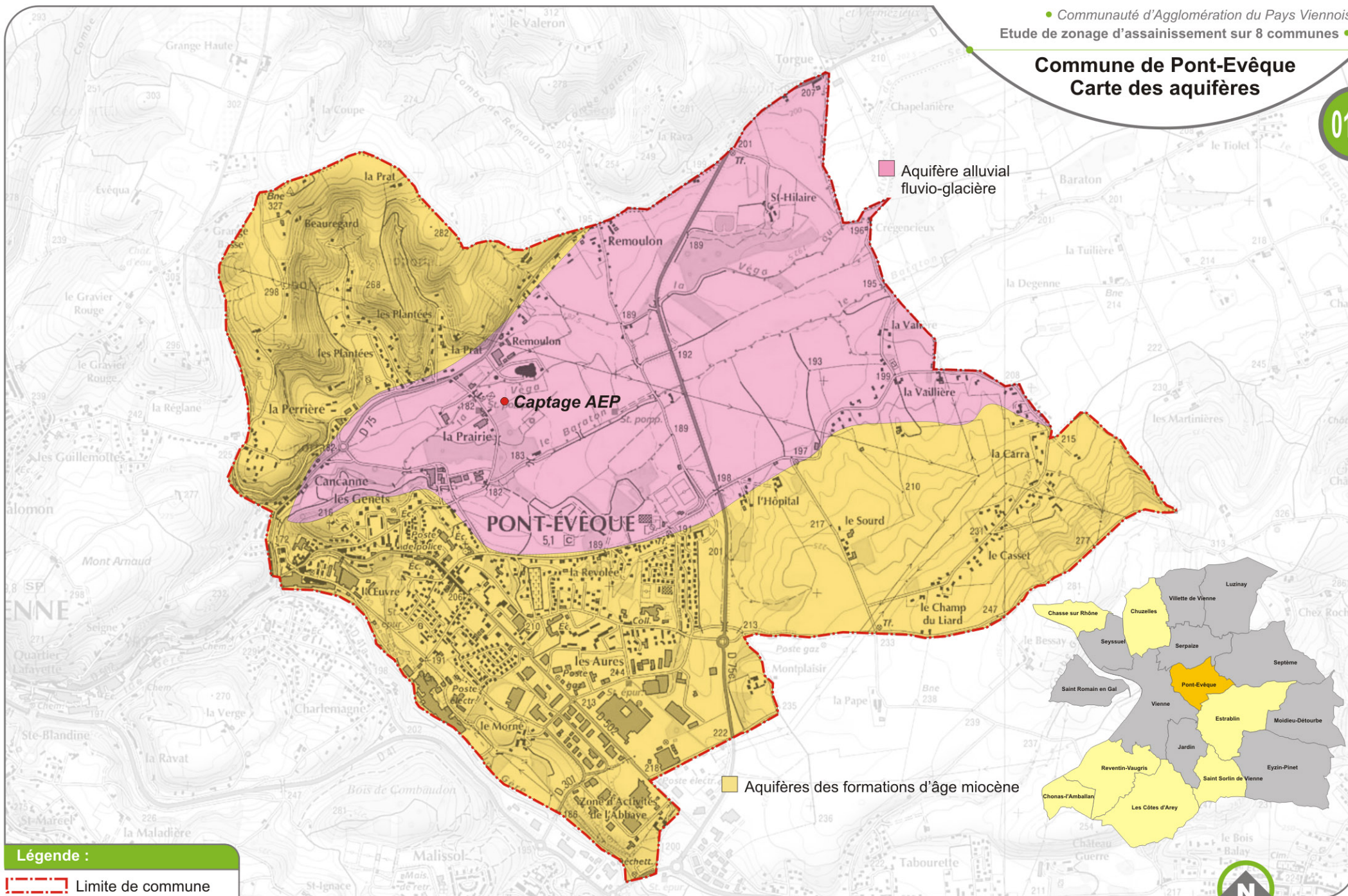
 Limite de commune





## Commune de Pont-Evêque Carte des aquifères

01



### Légende :

--- Limite de commune

### 3.3. HYDROLOGIE

#### 3.3.1. Réseau hydrographique

Le principale cours d'eau est la Gère qui longe la commune dans sa partie Sud-ouest.

Le réseau hydrographique superficiel est assez développé. La commune compte plusieurs ruisseaux ou combes. Les plus importants sont le Baraton et la Véga qui sont tous deux des affluents de la Gère.

#### 3.3.2. Qualité des eaux

La qualité chimique et biologique de la Gère est bonne dans sa partie amont. Cette qualité se dégrade au niveau d'Eyzin Pinet, puis redevient à nouveau bonne au niveau d'Estrablin.

La qualité de la Gère se dégrade ensuite pour les deux paramètres jusqu'à sa confluence avec le Rhône.

La qualité chimique et biologique de la Véga est mauvaise en amont de Pont Evêque. Elle s'améliore sensiblement au niveau de la zone urbaine mais les teneurs en azote et micro-organisme restent élevés.

Les données hydrométriques de la Gère et de la Véga sont regroupées dans le tableau suivant (source DIAG SYSTEPUR, Banque Hydro et SIAH 4 Vallées)

| Cours d'eau | Localisation | Superficie du BV (km <sup>2</sup> ) | Période   | QMNA5 (m <sup>3</sup> /s) | Débit d'étiage (m <sup>3</sup> /s) | Crue décennale (m <sup>3</sup> /s) |
|-------------|--------------|-------------------------------------|-----------|---------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Véga        | Pont Evêque  | 72.4                                | 1988-2009 | 0.56                      | 0.79                               | 12                                 |
| Gère        | Cancane      | 301                                 | 1964-1988 | 1.75                      | -                                  | 19                                 |

### 3.4. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

#### 3.4.1. Le SDAGE Rhône Méditerranée

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 fixe l'objectif d'atteindre le bon état des eaux en 2015. Cet objectif est visé par le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 et son programme de mesures associées, approuvés le 20 novembre 2009 et entrés en vigueur le 21 décembre 2009 pour 6 ans.

##### Les huit orientations fondamentales du SDAGE Rhône-Méditerranée

- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- Intégrer les dimensions sociale et économique dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux,
- Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable,
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé,

- Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- Gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

### 3.4.2. Les objectifs de qualité des masses d'eau au titre de la DCE et du SDAGE

Le territoire communal est concerné par trois masses d'eau au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

| La Directive Cadre sur l'Eau  |
|---|
| <p>L'Europe a adopté en 2000 une directive-cadre sur l'eau (DCE). Cette directive demande aux Etats membres d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des ressources en eaux. Elle introduit de nouvelles notions (masses d'eau, milieux fortement modifiés,...) et de nouvelles méthodes (consultation du public, analyse économique obligatoires,...) qui modifient l'approche française de la gestion de l'eau. La transposition en droit français de cette directive est effective depuis le 4 avril 2004.</p> <p>L'objectif global de bon état résulte, pour une masse d'eau donnée, de la prise en compte de l'échéance la moins favorable retenue pour l'objectif d'état écologique (ou objectif d'état quantitatif pour les eaux souterraines) ou pour l'objectif d'état chimique (élaboré pour les eaux superficielles en application de la circulaire du 7 mai 2007 relative à l'état chimique des masses d'eau). Cet objectif se traduit par une échéance, date à laquelle la masse devrait atteindre le bon état global. La première échéance fixée est 2015. Des reports d'échéances ont été identifiés (2021 ou 2027).</p> <p>Pour chaque masse d'eau, le SDAGE a repris ces objectifs d'état (chimique et écologique pour les eaux de surface).</p> |

Ces masses d'eau sont décrites dans le tableau ci-après ainsi que leurs objectifs d'atteinte du bon état.

| Masse d'eau : eaux superficielles |   |                            |          |                          |                      |
|-----------------------------------|---|----------------------------|----------|--------------------------|----------------------|
| Code de masse d'eau               | Nom de la masse d'eau                         | Objectif d'état écologique |          | Objectif d'état chimique | Objectif de bon état |
|                                   |   | Etat                       | Echéance | Echéance                 | Echéance             |
| FRDR472a                          | Gère en amont de la confluence avec la Vézone | Bon état                   | 2021     | 2015                     | 2021                 |
| FRDR472b                          | Gère en aval de la confluence avec la Vézone  | Bon état                   | 2021     | 2015                     | 2021                 |
| FRDR472C                          | La Véga                                       | Bon état                   | 2021     | 2015                     | 2021                 |
| FRDR11606                         | Ruisseau le Baraton                           | Bon état                   | 2015     | 2015                     | 2015                 |

## 3.5. ALEAS DES RISQUES NATURELLES

### 3.5.1. Risque d'inondabilité

En plaine, des habitations non desservies par le réseau d'assainissement sont soumises à ce risque (Petite Prairie et Prairie Ouest).



### 3.5.2. Glissement de terrain

Toute la partie nord-ouest de la commune est concernée par ce risque (*source: rapport d'évaluation environnementale en Pays Viennois*). Toutefois, ce risque n'affecte que quelques habitations.

Les zones disposant d'installations d'assainissement individuel ne sont pas concernées par ce risque.

La quasi-totalité des zones urbaines est située hors zone de risque de glissement de terrain.

Une carte présentant les aléas glissement de terrain est présentée en annexe 2.

### 3.5.3. Aléas ruissellement

La commune compte quelques secteurs soumis à ce risque.

Les secteurs concernés par ce risque sont décrits dans le chapitre 7 en page 18.

Une carte présentant les aléas ruissellement est présentée en annexe 4.

## 3.6. ESPACES PROTEGES

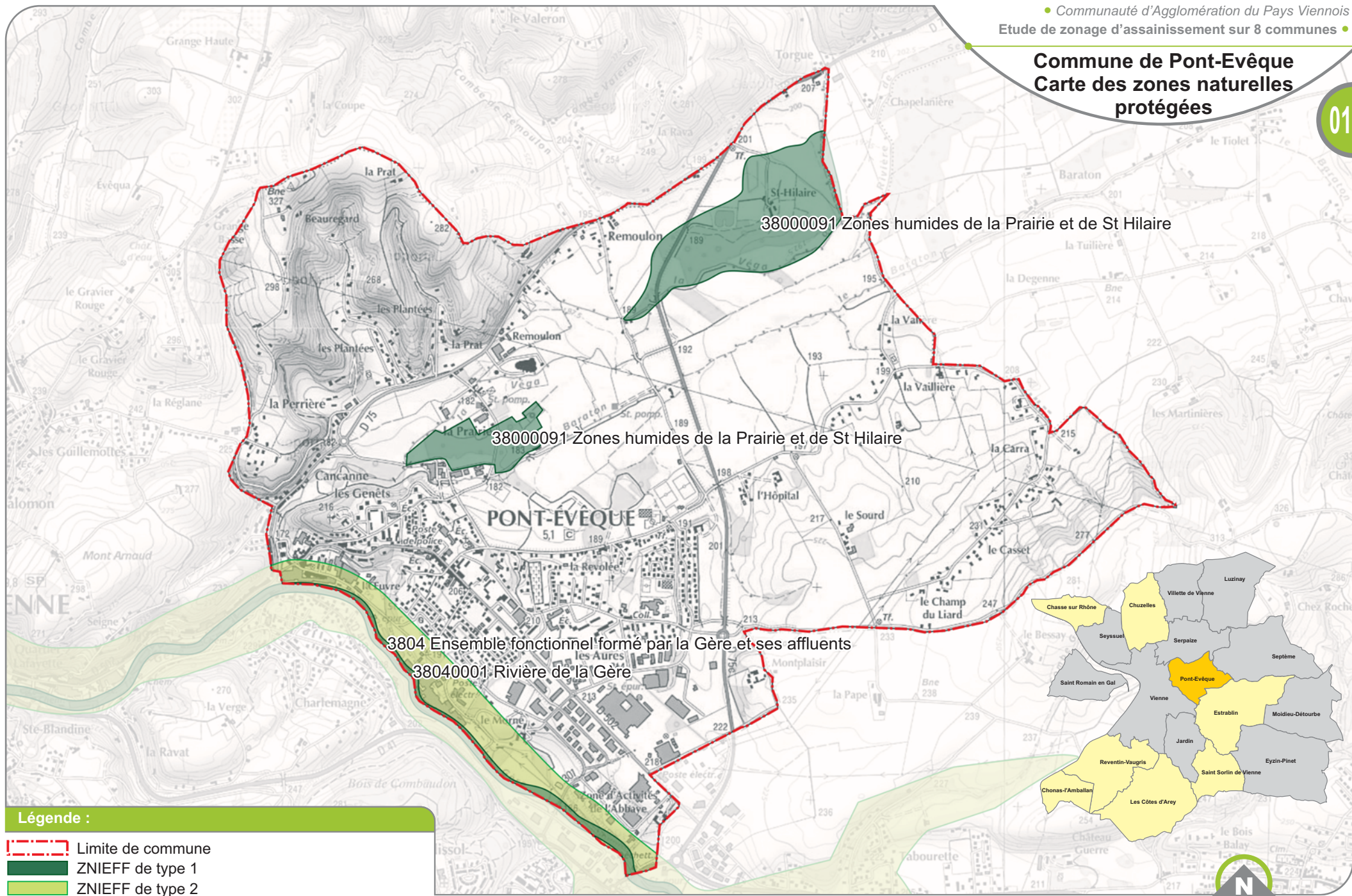
Le territoire communal est concerné par deux ZNIEFF de type 1 qui représente le bassin versant de la rivière la Gère au Sud et les Zones humides de la Prairie et de Saint-Hilaire au Nord et une ZNIEFF de type 2 qui représente l'ensemble fonctionnel formé par la Gère et ses affluents. Les caractéristiques de ces ZNIEFF sont présentées dans le tableau suivant :

| Type   | Code     | Nom   | Superficie (ha) |
|--|----------|---|-----------------|
| Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 | 38000091 | Zones humides de la Prairie et de Saint-Hilaire           | 49              |
| Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 | 38040001 | Rivière la Gère   | 31              |
| Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2 | 3804     | l'ensemble fonctionnel formé par la Gère et ses affluents | /               |

*Une carte des espaces naturels protégés présents sur la commune figure en page suivante (source é : étude environnementale ViennAgglo).*

## Commune de Pont-Evêque Carte des zones naturelles protégées

01



**Légende :**

- Limite de commune
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

## 4. EAU POTABLE

---

### 4.1. ALIMENTATION ET DESSERTE

La commune dispose pour son alimentation en eau potable d'importantes ressources en eau (champ de captage des Fontaines).

La production, l'adduction et la distribution sont assurées par la commune.

Une petite partie de la commune adhère au SIE du Nord de Vienne.

L'exploitation du réseau est assurée en affermage.

Selon le rapport annuel de 2007, le volume d'eau potable consommé (hors SIE Nord Vienne) est de 130 692 m<sup>3</sup>

### 4.2. PERIMETRE DE PROTECTION D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La présence d'une zone d'étude dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné est une contrainte dont il faut tenir compte pour le choix du mode d'assainissement, mais aussi pour le choix de la filière d'assainissement individuel quand ce mode d'assainissement est maintenu.

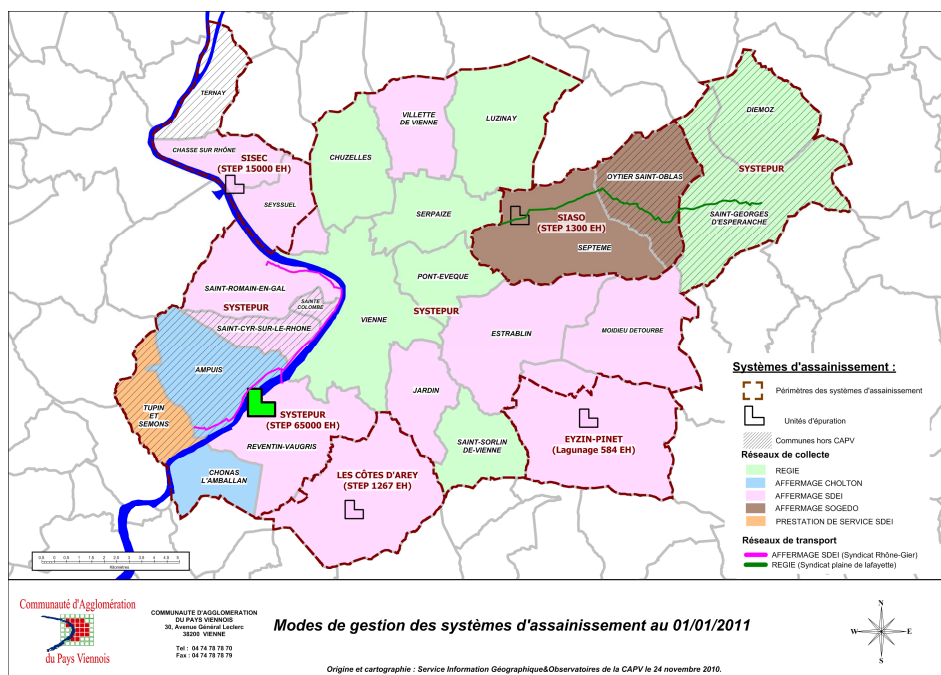
La commune dispose sur son territoire d'un captage AEP dans le secteur de la Prairie (captage des Fontaines) doté d'un périmètre de protection. Cette ressource est très vulnérable à la pollution.



## 5. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 5.1. COMPETENCE

ViennAgglo exerce la compétence assainissement depuis le premier janvier 2007. Elle assure la collecte et le traitement des eaux usées sur les 18 communes de son territoire qui est présenté sur la figure suivante.



Source : SIG ViennAgglo

### 5.2. DESCRIPTIF ET ETAT DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

#### 5.2.1. Description du réseau de collecte

L'exploitation du réseau d'assainissement est assurée en régie.

Les caractéristiques du réseau des eaux usées sont renseignées dans le tableau suivant (source diagnostic du SYSTEPUR, données 2010):

| Type                          | Réseau en partie unitaire |
|-------------------------------|---------------------------|
| Linéaire total                | 25.7 km                   |
| Poste de refoulement          | 2                         |
| Diamètres du réseau séparatif | 200 à 300 mm              |
| matériaux                     | PVC et AC                 |

La population totale raccordée est de 3 365 habitants (source rapport annuel SYSTEPUR 2010).



Le taux de raccordement est estimé à 99% (source diagnostic du SYSTEPUR).

### 5.2.2. Etat général du réseau

Les points de dysfonctionnement identifiés lors de la reconnaissance de terrain sont :

- Mise en charge et débordement par temps de pluie liés au collecteur de transport du SIA de la plaine de Lafayette.
- Mise en charge et débordement par temps de pluie sur tout le collecteur de la Prairie-Ouest,
- Insuffisance de la pente d'écoulement du collecteur du secteur de l'Hôpital-Sud.

Le réseau d'assainissement a fait l'objet, en 2010 d'un diagnostic dans le cadre de l'étude diagnostique du système SYSTEPUR. Les dysfonctionnements relevés sont des mises en charge dans le collecteur de la plaine de Lafayette et des intrusions d'eaux parasites à l'est de la commune.

### 5.3. STATION D'EPURATION

Les effluents collectés sont traités à la station d'épuration SYSTEPUR, située sur la commune de Reventin-Vaugris qui dispose d'une capacité de traitement de 65 000 EH.

Les principales caractéristiques de cette station sont renseignées dans le tableau suivant :

| Situation               | Commune de Reventin-Vaugris                              |
|-------------------------|--|
| Maitre d'ouvrage        | SYSTEPUR   |
| Exploitant              | SYSTEPUR   |
| Date de mise en service | Janvier 1995   |
| Capacité                | 65 000 EH  |
| Type de traitement      | Boues activées faibles charges                           |
| Milieu récepteur        | Rhône fleuve   |
| Norme de rejet          | Arrêté préfectoral du 6 novembre 1992 et du 22 juin 2007 |

D'après le compte rendu d'exploitation de 2010, la capacité nominale de la station d'épuration a été dépassée dans 6% du temps en 2010. Ses dépassements sont dus aux apports d'eaux parasites de temps de pluie.

Son rendement reste, cependant bon pour les paramètres DBO5, DCO et MES.

## **6. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

### **6.1. COMPETENCE**

ViennAgglo exerce la compétence assainissement non collectif depuis le premier janvier 2007 sur les 18 communes que compte la collectivité.

Le Service Public de l'Assainissement Non collectif (SPANC) est un service en régie avec un prestataire de service sur l'ensemble du territoire de ViennAgglo.

### **6.2. ETAT DE L'EXISTANT**

La commune compte peu de logements (environ 30) non raccordés et difficilement raccordables au réseau d'assainissement.

Ces logements ont fait l'objet d'un diagnostic qui a révélé un taux de non-conformité de l'ordre de 50%.

La localisation des ces habitations s'effectue de la manière suivante :

- la Prairie-Ouest,
- la Petite Prairie,
- domaine de Saint-Hilaire,
- la Prat,
- Beauregard,
- le Champ du Liard,
- Crégenicieux,
- la Viallière,
- la Perrière.

## 7. EAUX PLUVIALES

---

### 7.1. COMPETENCE

ViennAgglo exerce la compétence assainissement pluvial depuis le premier janvier 2007 sur les 18 communes que compte la collectivité et depuis le premier janvier 2011, la compétence ruissellement.

La collectivité prend en charge les travaux de :

- Réhabilitation ou création de réseaux d'eaux pluviales,
- Réhabilitation ou création de bassins de rétention,
- Aménagements, permettant de limiter les ruissellements.

### 7.2. DESCRIPTIF ET ETAT DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Le territoire de la commune peut être découpé en 3 bassins versants :

- Un bassin versant constitué d'une grande partie du centre ville (quartiers de Morne, l'Abbaye et les Forges) drainé par la Gère.
- Un bassin versant constitué d'une partie du centre ville (Montplaisir, la Révolée et le Village) et les secteurs de l'Hôpital, la Carra et la Viallière. Ce bassin est drainé par le Baraton.
- Un bassin versant constitué par les secteurs de Remoulon, les Plantées, la Prat et la Perrière. Ce bassin est drainé par la Véga.

Les points de dysfonctionnement relevés sont :

- Ensablement et débordement par temps de pluie du pluvial de la route de Serpaize. La gestion des eaux pluviales sur ce secteur devra prendre en compte la totalité du bassin versant dont une partie est située sur la commune voisine.
- Insuffisance du diamètre de la buse qui traverse la RD 75 au niveau du chemin de la Combe Champot. Les débordements sont fréquents dans le champ situé en contrebas de la RD. Le renforcement de cette buse et la création d'un bassin de rétention en contrebas de la RD permettrait de limiter voir supprimer les débordements.
- Insuffisance de la gestion des eaux pluviales du quartier les Plantées. L'urbanisation sur cette zone pourrait être densifiée. La création d'un bassin de rétention permettrait de réduire les débordements.
- Colmatage du fossé qui longe le chemin de la Carra. Les débordements sont fréquents sur la route. La création d'une nouvelle traversée et d'un fossé en plaine qui déboucherait dans le Baraton permettrait de supprimer ces débordements,
- Erosion des berges au niveau du hameau du Vallon suite aux rejets d'eaux pluviales des particuliers et du bassin de rétention en amont.
- Problème d'évacuation des eaux pluviales dans le hameau de la gère

*Route de Serpaize*



*Colmatage très fréquent malgré le piège à sable*

*Chemin de la Combe Champot*



*Insuffisance de la capacité de la buse de traversé*

*Débordement lié au colmatage*

*Chemin de la Carra*



*Fossé crée par un riverain*

*Ancien fossé colmaté*

### **7.3. PRESENTATION DES BASSINS VERSANTS**

Six bassins versants principaux sont recensés sur la commune de Pont-Evêque.

L'essentiel de la commune est drainé par la rivière la Gère et ses affluents : le ruisseau de la Vega et le ruisseau du Baraton.

Le ruisseau de la Vega draine la partie nord essentiellement rurale et boisée de la commune (BV la Vega, BV de la Gère 1 et 2).

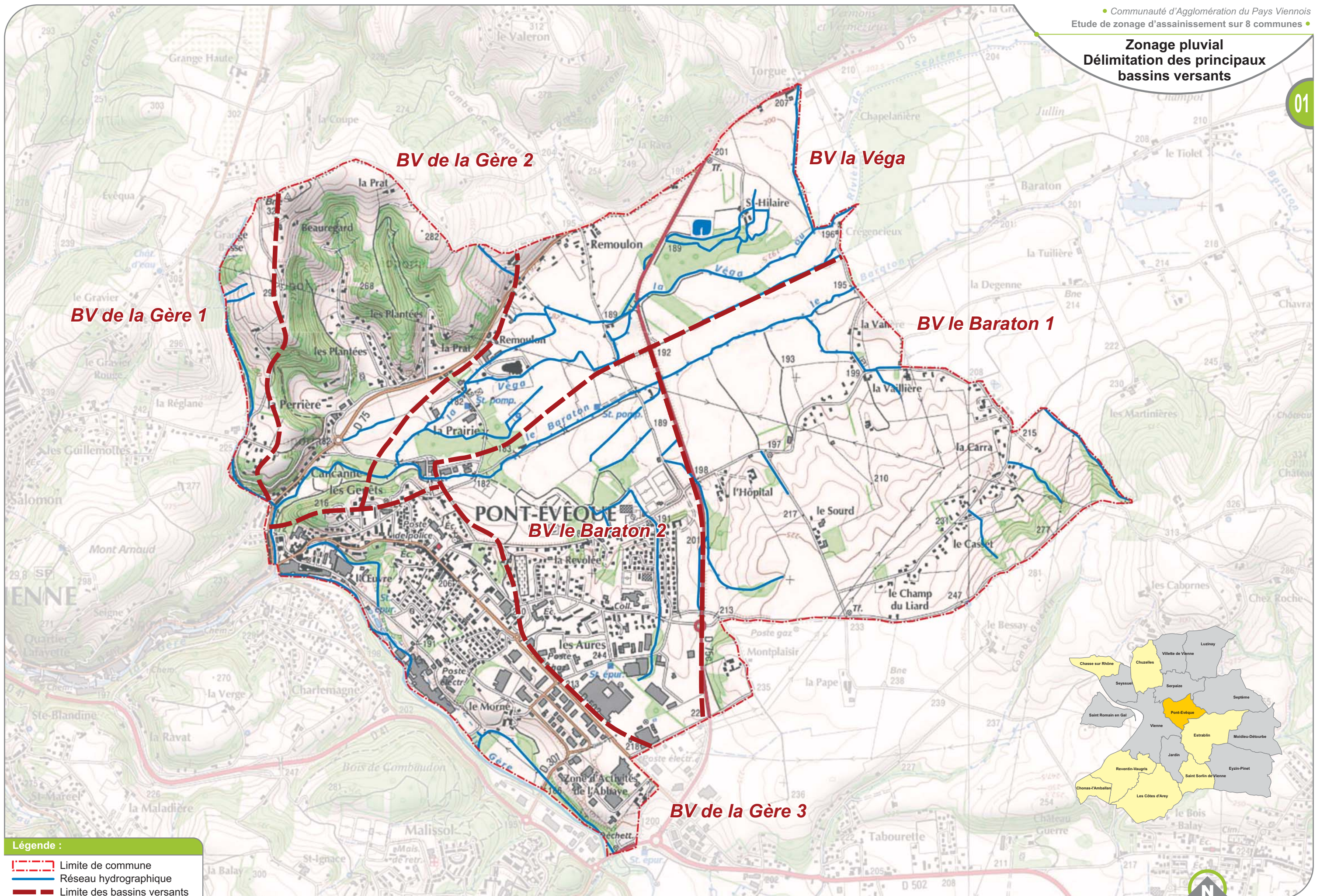
Le ruisseau du Baraton évacue les eaux pluviales de la partie urbaine de la commune située à l'est de la RD 502 (BV le Baraton 1 et 2).

La Gère draine directement la partie urbaine située à l'ouest de la RD 502 (BV de la Gère 3).

La délimitation des bassins versants est présentée sur le plan en page suivante.



### Zonage pluvial Délimitation des principaux bassins versants



**Légende :**

- Limite de commune
- Réseau hydrographique
- Limite des bassins versants



## 8. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

---

### 8.1. METHODOLOGIE

La détermination de l'aptitude des sols à l'assainissement est basée sur une campagne de terrain réalisée en janvier 2011.

Conjointement à la reconnaissance générale des sites, l'analyse des paramètres topographiques et pédologiques a été réalisée :

Les moyens suivants ont été mis en œuvre conformément au cahier des charges :

- Réalisation de 10 sondages pour délimiter les unités pédologiques à la tarière manuelle jusqu'à 1,2 m de profondeur ou jusqu'au refus,
- Réalisation de 10 tests d'infiltration.

Les sondages à la tarière ont permis de bien apprécier l'aptitude des sols en place. Il n'a donc pas été jugé nécessaire de réaliser les sondages au tractopelle.

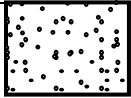
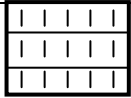
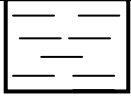
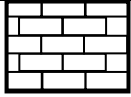
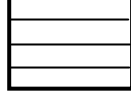
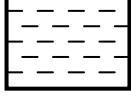

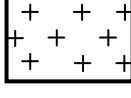


Les tests sont réalisés conformément à la procédure présentée dans le DTU 64.1 (Directive Technique Unifiée), publié par l'AFNOR en mars 2007.

### 8.2. UNITES PEDOLOGIQUES IDENTIFIEES SUR LA COMMUNE

Les investigations de terrain ont permis l'identification de 3 unités pédologiques sur la commune de Pont Evêque. Ces unités sont les suivantes :

- **Unité 1** : Le sol est globalement limoneux localement pierreux, épais, moyennement perméable. La pente est moyenne à faible.
- **Unité 2** : Le sol est globalement sablo-argileux, pierreux, moyennement épais et perméable. La pente est moyenne à localement forte.
- **Unité 3** : Le sol est globalement sablo-limoneux, épais et **hydromorphe** (remontée de la nappe d'accompagnement du Véga et du Baraton). La pente est faible.

**LEGENDE :**

|   |                  |   |                     |
|---|------------------|---|---------------------|
|  | sable            |  | Gley                |
|  | limon            |  | Calcaire            |
|  | argile           |  | Marne               |
|  | Fer oxydé        |  | Roche cristalline   |
|  | Concrétion Fe-Mn |  | Roche métamorphique |

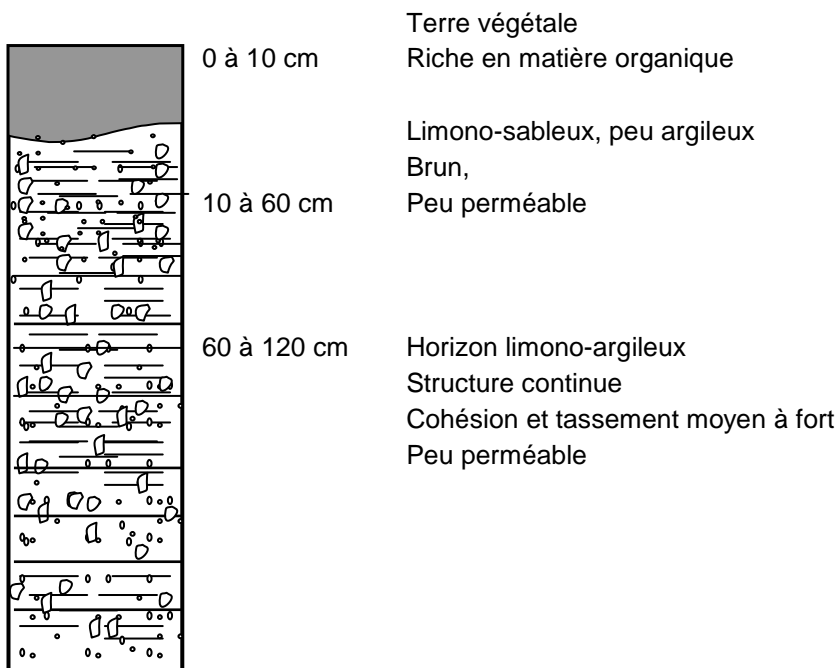
Pour chaque unité pédologique identifiée, un profil type a pu être réalisé mais celui-ci n'a nullement vocation d'être une étude à l'échelle parcellaire. Compte tenu du maillage de sondages réalisés sur les secteurs d'étude, il reste possible de rencontrer des variations locales de pédologie.



### 8.2.1. Unité 1

Les sols sont épais, globalement limono-sableux et peu argileux. Ils sont localement très pierreux (galets et graviers arrondis). Sur le relief, la proportion de galet est très importante.

Les résultats des tests ont indiqué des perméabilités comprises entre 16 et 25 mm/h.



| Nombre de mesures de perméabilité | Valeurs moyennes obtenues |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 4                                 | 25mm/h                    |

#### Conclusion :

**Cette unité pédologique présente des sols épais à texture limoneuse. Cette texture devient plus fine en profondeur, ce qui explique les faibles valeurs de perméabilité mesurées parfois.**

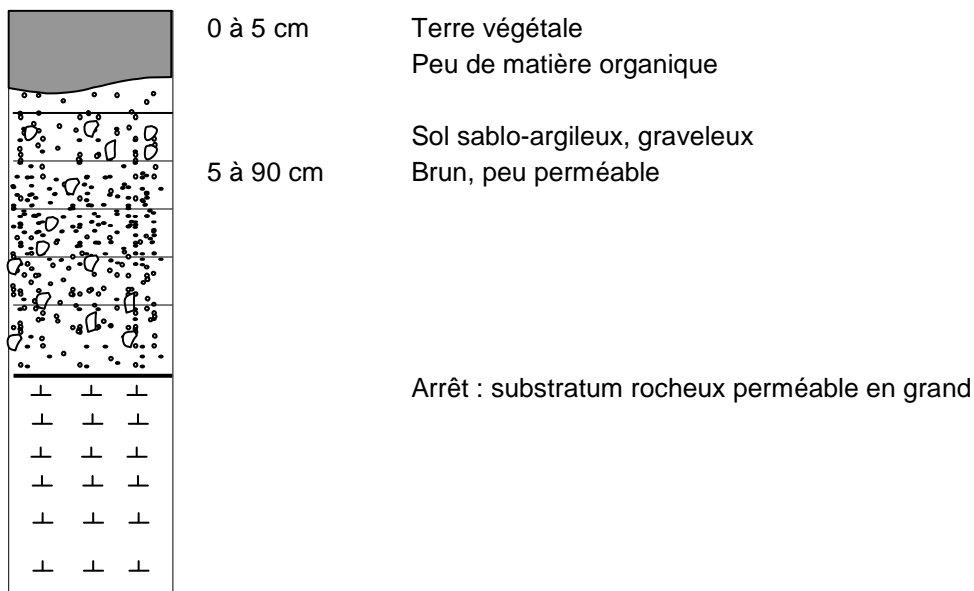
**Les tests de perméabilités ont été réalisés à une profondeur de 60 cm.**

**Aucune arrivée d'eau ni traces d'hydromorphie n'ont été observées.**

### 8.2.2. Unité 2

Les sols sont peu épais, globalement sablo-argileux, sur un substratum rocheux, perméable en grand. Les pentes sont moyennes à fortes.

Les résultats des tests ont indiqué des perméabilités comprises entre 23 et 31 mm/h.



| Nombre de mesures de perméabilité | Valeurs moyennes obtenues |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 3                                 | 27 mm/h                   |

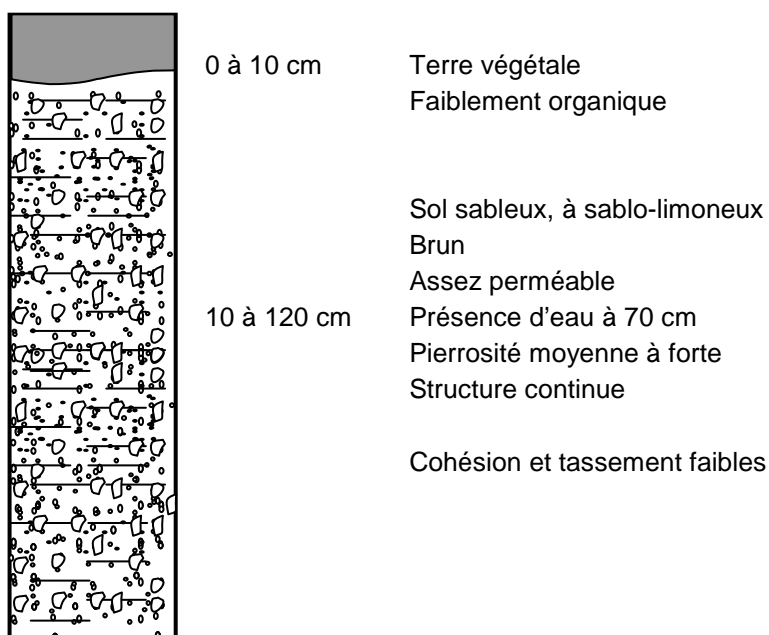
#### Conclusion :

**Cette unité pédologique présente des sols peu épais à texture sableuse et argileuse. La proportion d'argile est importante au contact du substratum, ce qui réduit sa perméabilité.**

### 8.2.3. Unité 3

Les sols de cette unité pédologique sont sableux à sablo-limoneux, pierreux. La proportion d'argile est faible. La percolation se fait en faveur d'une texture localement grossière en surface. Ils sont très hydromorphes.

Les résultats des tests ont indiqué des perméabilités comprises entre 34 et 55 mm/h.



| Nombre de mesures de perméabilité | Valeurs moyennes obtenues |
|-----------------------------------|---------------------------|
| 8                                 | 37 mm/h                   |

#### Conclusion :

**Cette unité pédologique présente des sols suffisamment épais, perméables. Ce type de sol est associé aux alluvions de la Véga et du Baraton. Les nappes d'accompagnement de ces derniers sont presque affleurentes en condition de hautes eaux.**

### 8.2.4. Interprétation

L'interprétation des mesures précédentes et l'établissement de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif est basée sur la méthode SERP.

Cette méthode utilise quatre critères fondamentaux :

- **SOL (s)**

- Texture, structure, gonflement, conductivité hydraulique, facteurs qui peuvent être appréciés globalement par la vitesse de percolation convenablement mesurée.

▪ **EAU (e)**

- Profondeur d'une nappe pérenne, présence temporaire d'une nappe perchée, possibilités d'inondation.

▪ **ROCHE (r)**

- Profondeur de la roche altérée ou non.

▪ **PENTE du sol (p)**

- Pente du sol naturel en surface.

**Ces critères définissent l'indice SERP qui représente l'aptitude à l'assainissement non collectif.**

Le tableau suivant montre la répartition en 3 catégories de chacun des quatre critères :

| Appréciation                      | Sol(s)<br>Vitesse de percolation K(mm/h) | Eau(e)<br>Profondeur minimale de nappe et inondation (m) | Roche(r)<br>Profondeur du substratum (m) | Pente (p)<br>en % |
|-----------------------------------|--|--|--|-------------------|
| Favorable<br>Indice 1             | > 30                                     | > 1,5  | > 1,50                                   | 0 à 5             |
| Moyennement favorable<br>indice 2 | 15 à 30                                  | 1,5 à 0,8  | 1,50 à 1,00                              | 5 à 10            |
| Défavorable<br>Indice 3           | < 15                                     | < 0,8  | < 1,00                                   | > 10              |

Cette interprétation est synthétisée dans **la carte d'aptitude des sols à l'assainissement**, jointe au présent rapport.

Récapitulatif des unités pédologiques et définition de leur aptitude à l'assainissement non collectif

Les différentes unités de sol décrites dans le paragraphe précédent sont regroupées et interprétées dans le tableau suivant :

| Unité de sol | PARAMETRES          |             |                            |             |                     |             |                            |             | Classe SERP | Couleur de l'aptitude |
|--------------|---------------------|-------------|----------------------------|-------------|---------------------|-------------|----------------------------|-------------|-------------|-----------------------|
|              | Sol                 |             | Eau                        |             | Roche               |             | Pente                      |             |             |                       |
| N°           | Perméabilité (mm/h) | Indice SERP | Profondeur de nappe (en m) | Indice SERP | Perméabilité (mm/h) | Indice SERP | Profondeur de nappe (en m) | Indice SERP |             |                       |
| 1            | 15 à 30             | 2           | >1m50                      | 1           | >1m20               | 1           | 0 à 10%                    | 1(2)        | 2           | jaune                 |
| 3            | 15 à 30             | 2           | <1m50                      | 1           | <1m                 | 3           | 10 à 15%                   | 2(3)        | 3           | orange                |
| 3            | >30                 | 1           | <1m50                      | 3           | >1m20               | 1           | 0 à 5%                     | 1           | 4           | rose                  |

### 8.3. DEFINITION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le choix de la filière sera adapté aux contraintes de chaque site (surface disponible, hydromorphie, accessibilité...).

Une habitation située dans une zone non desservie par le réseau doit s'équiper d'un système individuel de traitement de ses eaux usées.

Une filière classique d'assainissement autonome comprend :

▪ **un ouvrage de pré-traitement :**

Cet ouvrage consiste en la mise en place d'une fosse toutes eaux, acceptant les eaux ménagères (cuisine, bain, douche) et les eaux vannes (W.C.).

En amont de ce système peut également être adjoint un bac à graisses (à 2m maximum de l'habitation quand la fosse est éloignée de plus de 10m de celle-ci), uniquement habilité à recevoir les eaux ménagères, qui sont ensuite dirigées vers la fosse toutes eaux.

▪ **un ouvrage de traitement :**

Les effluents, en sortie de fosse toutes eaux sont dirigés vers un dispositif de traitement.

Le traitement se fera dans un sol en place ou reconstitué selon les prescriptions spécifiques de l'étude à la parcelle.

| Type de filière     | Surface minimum de parcelle conseillée pour les constructions neuves sur ces secteurs |
|---------------------|---|
| Sur sol en place    | En fonction de la filière utilisée et des contraintes de mise en place                |
| Sur sol reconstitué | En fonction de la filière utilisée et des contraintes de mise en place                |

**Il existe plusieurs filières d'assainissement non collectif agréées au titre de l'arrêté du 07/09/2009.**

Des exemples de filières sont donnés à titre indicatif dans le tableau qui figure en page suivante :

| <b>Exemples de filières<br/>(base de dimensionnement de 2 à 5 pièces principales)</b>   | <b>Aptitude du sol</b> | <b>Forme de traitement des effluents</b>    | <b>Dispersion des eaux traitées</b>       | <b>Taille minimale de parcelle à envisager<br/>(constructions neuves)</b>   |
|---|------------------------|---|---|---|
| FSTE+ Epanchage souterrain 45 ml à 80 ml en fonction de la perméabilité du sol et 6 à 16 ml de plus par pièce principale supplémentaire en fonction de la perméabilité du sol | Bonne à moyenne        | Sol en place                                | Sol en place                              | En fonction de la filière utilisée et des contraintes de mise en place<br><br>(Pour les parcelles non raccordées ou non raccordables au réseau AEP, la surface devra permettre une distance de 35 m entre la tête du forage et l'infiltration ou rejet des eaux épurées). |
| FSTE + Lit d'épandage 60 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> de plus par pièce principale supplémentaire  | Bonne à moyenne        | Sol en place                                | Sol en place                              |   |
| FSTE + Filtre à sable vertical non drainé de 20 m <sup>2</sup> et 5 m <sup>2</sup> de plus par pièce principale supplémentaire  | Mauvaise               | Traitement des effluents en sol reconstitué | Sol en place ou sous-sol                  |   |
| FSTE + Tertre d'infiltration 25 m <sup>2</sup> au sommet, 90 m <sup>2</sup> à la base et 5 m <sup>2</sup> au sommet de plus par pièce principale supplémentaire               | Mauvaise               | Traitement des effluents en sol reconstitué | Sol en place ou sous-sol                  |   |
| FSTE + Filtre à sable vertical drainé 20 m <sup>2</sup> et 5 m <sup>2</sup> de plus par pièce principale supplémentaire   | Très mauvaise          | Traitement des effluents en sol reconstitué | Rejet en milieu superficiel ou souterrain |   |
| <b>Filières compactes (filière limitée aux habitations de 5 pièces principales au maximum) Filières agréées par l'arrêté du 07/09/2009</b>                                    | Très mauvaise          | Traitement des effluents en sol reconstitué | Rejet en milieu superficiel ou souterrain |   |

FSTE : fosse septique toutes eaux

## ANNEXES

Annexe 1 : carte des reliefs

Annexe 2 : carte des aléas glissement de terrain

Annexe 3 : Cartes de qualité des cours d'eau,

Annexe 4 : Carte des aléas ruissellement

Annexe 5 : Procédure DTU 64.1 pour les mesures de perméabilité

Annexe 6 : Résultats des sondages et tests de perméabilité réalisés

Annexe 7 : Carte d'aptitude des sols

**ANNEXE 1 : Carte des reliefs**

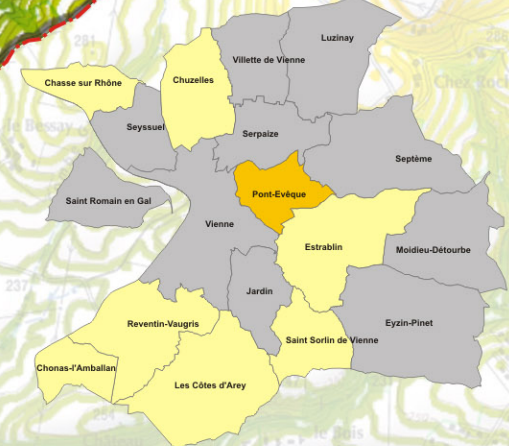
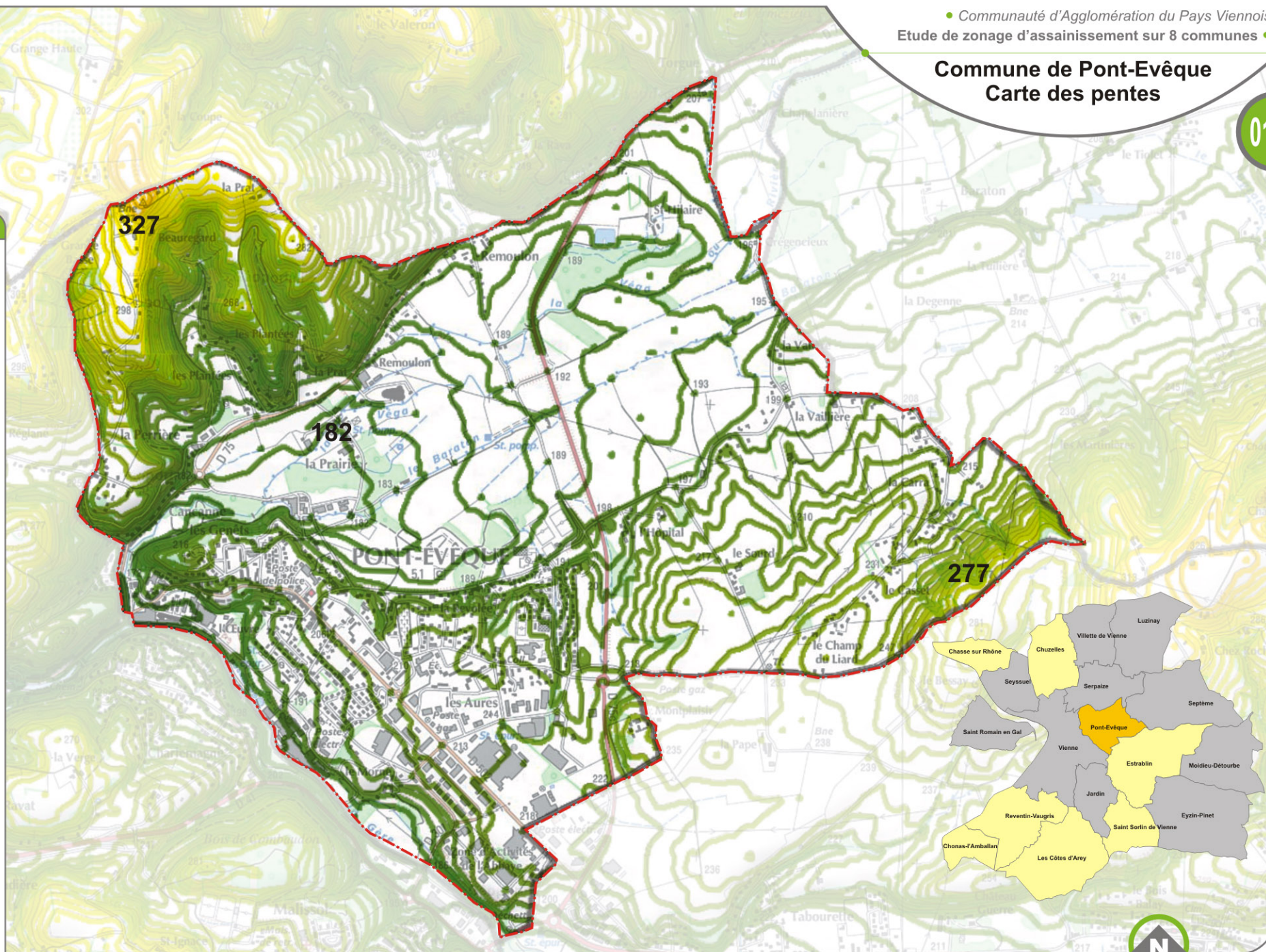
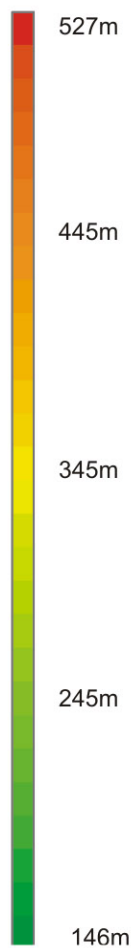


## Commune de Pont-Evêque Carte des pentes

01

### Légende :

- Limite de commune
- Courbes de niveau

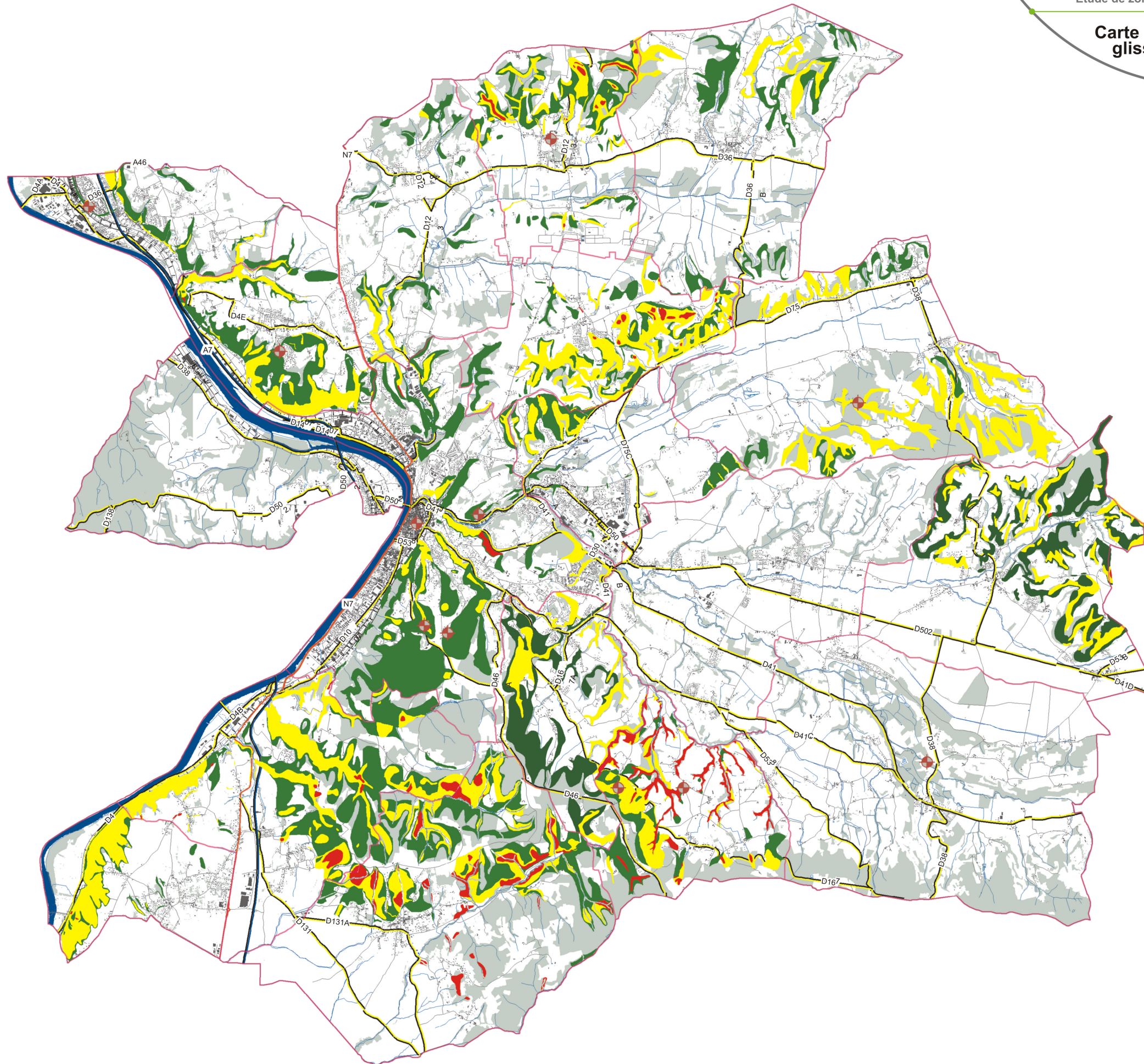


**ANNEXE 2 : Carte des aléas glissement de terrain**



### Carte d'Aléa communaux : glissements de terrain

01



#### Légende :

#### BD Mouvements de terrain

● Coulées

#### Aléa glissement de terrain

■ Faible

■ Moyen

■ Fort

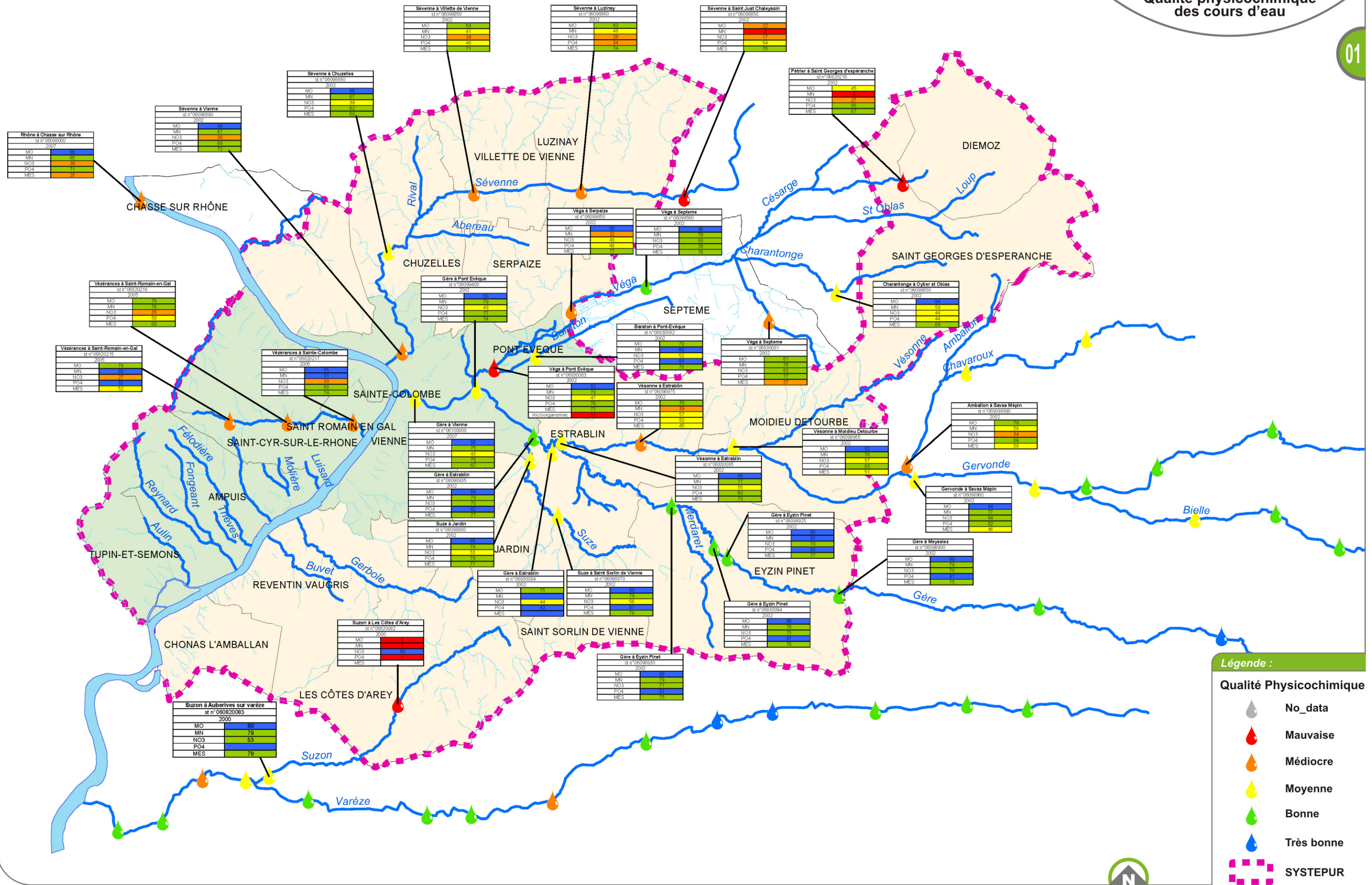
□ Limites de communes



**ANNEXE 3 : Cartes de qualité des cours d'eau**



# Qualité physicochimique des cours d'eau



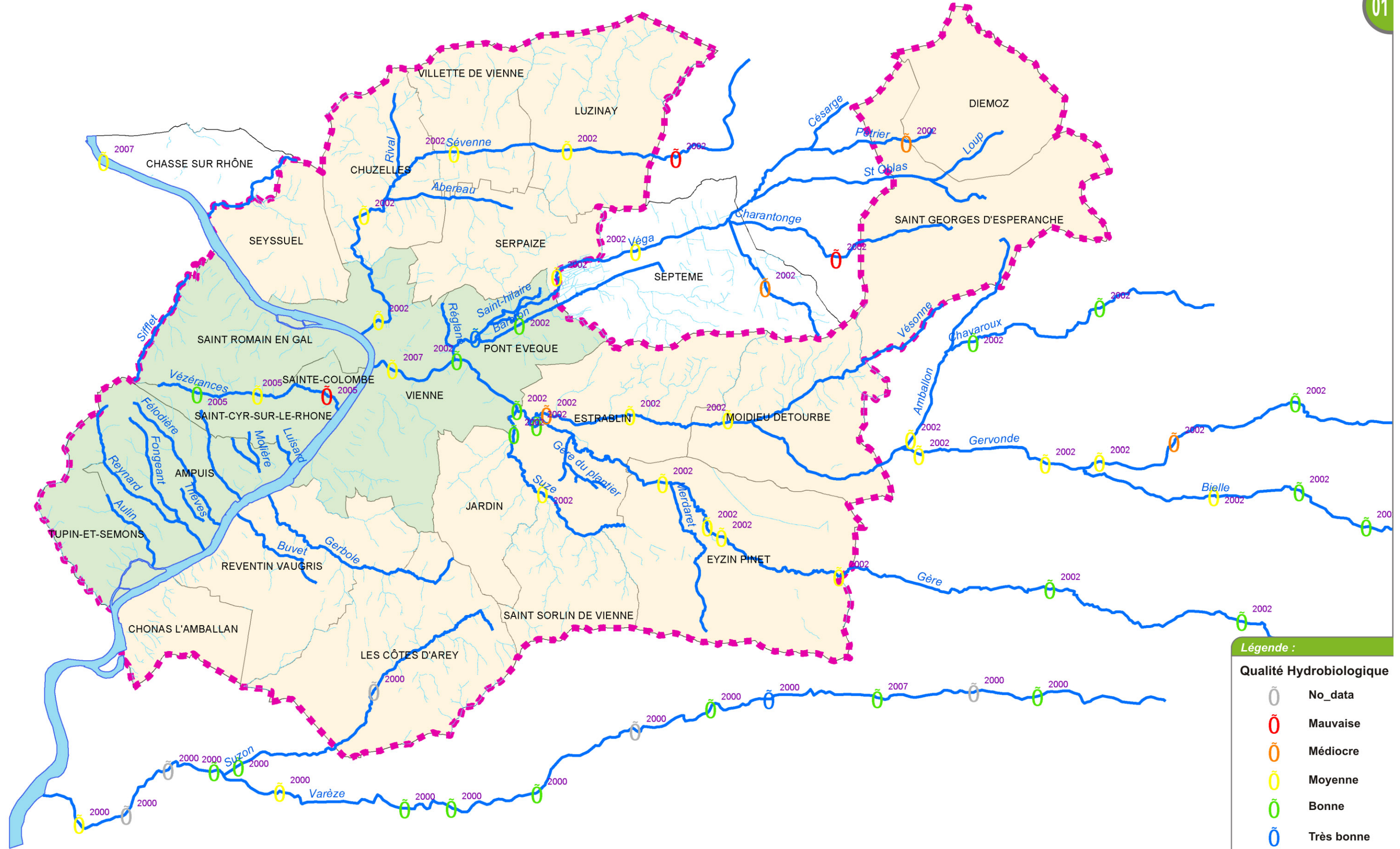
**Légende :**

**Qualité Physicochimique**

- No\_data
- Mauvaise
- Médiocre
- Moyenne
- Bonne
- Très bonne
- SYSTEPUR



### Qualité hydrobiologique des cours d'eau



**Légende :**

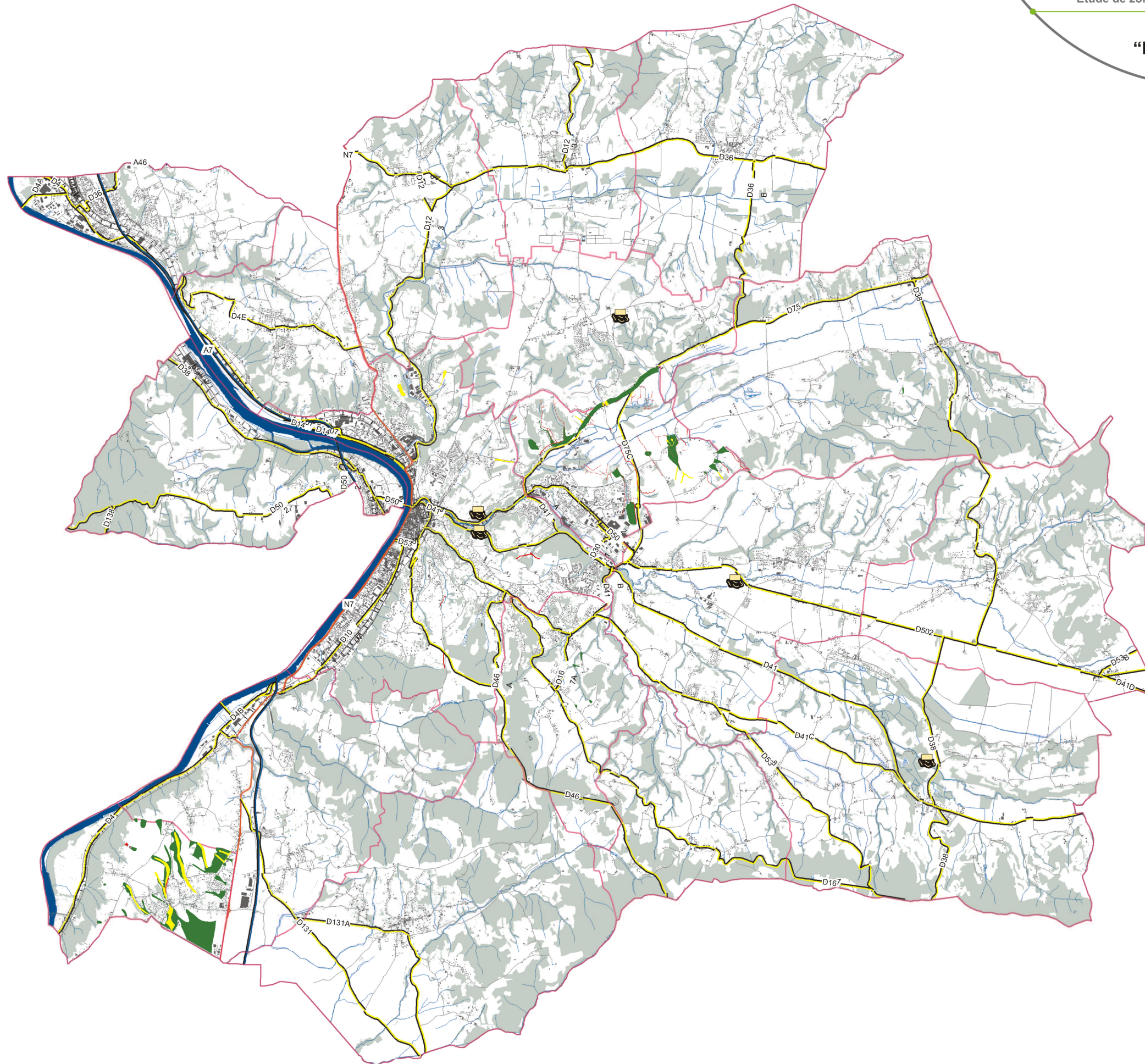
**Qualité Hydrobiologique**

- No\_data
- Mauvaise
- Médiocre
- Moyenne
- Bonne
- Très bonne
- SYSTEPUR

**ANNEXE 4 : Carte des aléas ruissellement**



# Carte d'Aléa "Ruissellements"



Légende :

**BD Mouvements de terrain**

 Coulées

**Aléa Ruissellements**

 Faible

 Moyen

 Fort

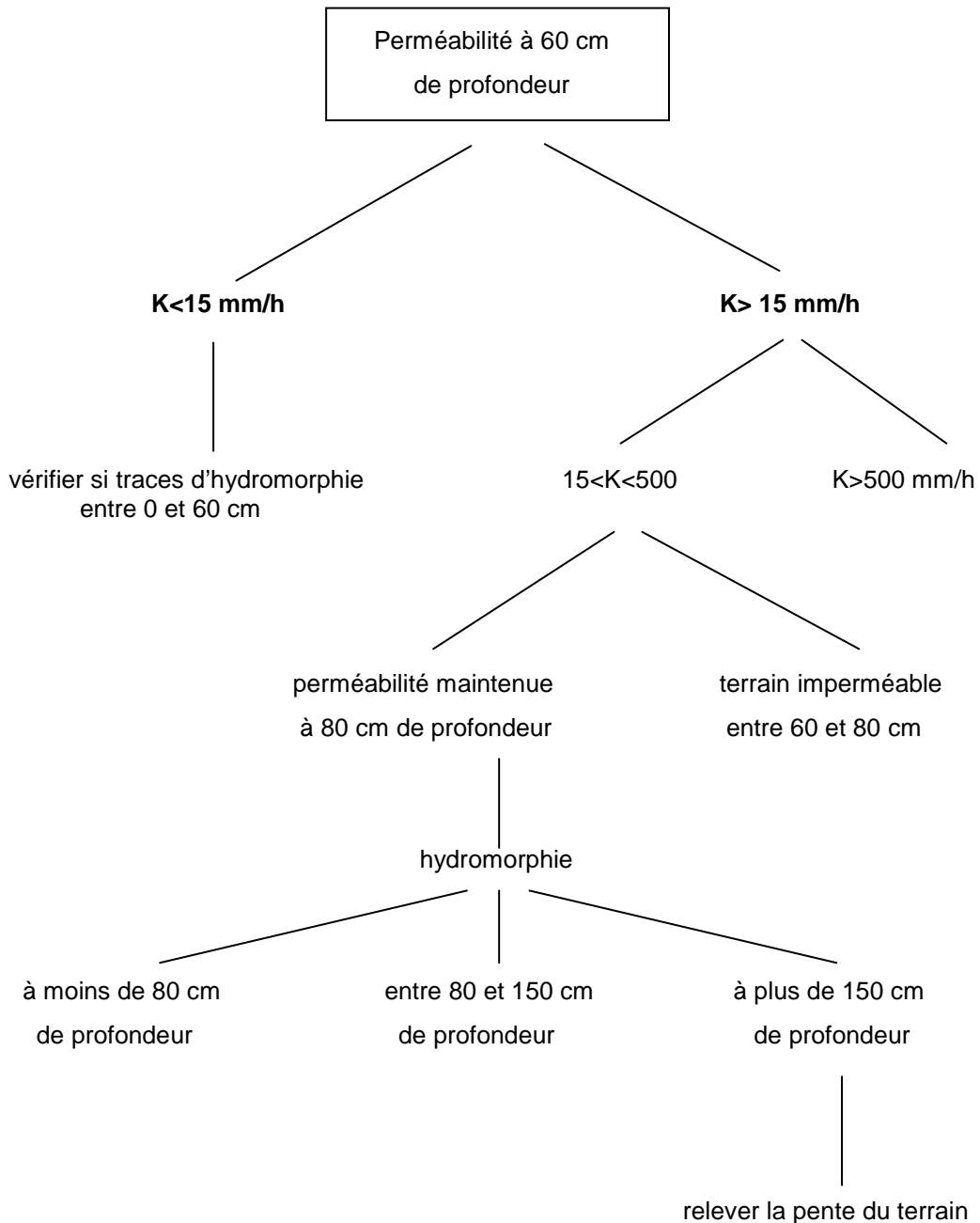
 Limites de communes





**ANNEXE 5 : Procédure DTU 64.1 pour les mesures de perméabilité**

## Méthodologie des mesures de perméabilité



Procédure du DTU 64.1 pour les mesures de perméabilité

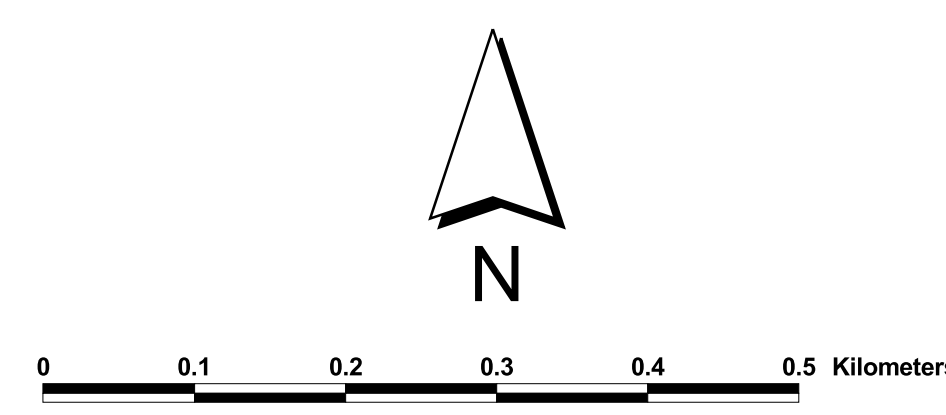

**ANNEXE 6 : Résultats des sondages et test de perméabilité  
réalisés**

Commune de PONT EVEQUE  
Zonage d'assainissement : Rapport Phase 1

| N°de sondage | Texture du sol                 | Epaisseur du sol | Perméabilité en mm/H | Hydromorphie | Filière préconisée  |
|--------------|--------------------------------|------------------|----------------------|--------------|---|
| 1            | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 36                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 2            | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 41                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 3            | Sol limoneux à limono-argileux | >1m10            | 24                   | non          | Sol en place, épandage souterrain par tranchées ou lit d'infiltration |
| 4            | Sol limoneux à limono-argileux | >1m10            | 8                    | non          | Sol en place, épandage souterrain par tranchées ou lit d'infiltration |
| 5            | Sol limoneux à limono-argileux | >1m10            | 23                   | non          | Sol en place, épandage souterrain par tranchées ou lit d'infiltration |
| 6            | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 55                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 7            | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 34                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 8            | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 52                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 9            | Sol sablo                      | <1m10            | 22                   | non          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 10           | Sol sablo                      | <1m10            | 28                   | non          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 11           | Sol sablo                      | <1m10            | 31                   | non          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |
| 12           | Sol limoneux à limono-argileux | >1m10            | 23                   | non          | Sol en place, épandage souterrain par tranchées ou lit d'infiltration |
| 13           | Sol sablo-argileux             | >1m10            | 44                   | oui          | sol reconstitué, filière non drainée                                  |

**ANNEXE 7: Carte d'aptitude des sols**





**Légende :**  
 Réseau hydrographique

**Aptitude des sols à l'assainissement autonome**

| Unité | Aptitude du sol | Filière d'assainissement individuel préconisé  |
|-------|-----------------|--|
|       | Bonne           | Sol en place (tranchées ou lit d'infiltration) |
|       | Moyenne         | Sol en place ou reconstitué                    |
|       | Mauvaise        | Sol reconstitué, filières non drainées         |
|       | Très mauvaise   | Sol reconstitué, filières drainées             |

● STZ : Sondage et test de perméabilité  
 (5) : perméabilité en mm par heure  
 ① Unité de sol (conférez rapport phase 1)

HSE04665N\_projet\_pontev\_apr\_ILF\_13/12/2011

Communauté d'agglomération du Pays Viennois  
 Etude de zonage d'assainissement sur 8 communes



**Commune de Pont Evêque  
 Plan d'aptitude des sols à  
 l'assainissement autonome**

Echelle : 1/5000<sup>e</sup>

Suivi du document :

| Indice | Date       | Modifications |
|--------|------------|---------------|
| 0      | 04/05/2011 | Elaboration   |
| 1      | 29/09/2011 | Modification  |
| 2      | 21/07/2011 | Modification  |
| 3      | 27/09/2011 | Modification  |
| 4      | 10/11/2011 | Modification  |
| 5      | 24/11/2011 | Modification  |

